

d'exécuter les autres arrangemens qui ont été concertés. Aussi le Gouvernement se conformant au désir de ses Généraux, a-t-il fait raser les nouveaux ouvrages qu'on avoit ajoutés depuis peu aux Fortifications du Port de *Genes*, & qui en défendoient l'entrée; de sorte que rien n'empêche plus des Vaisseaux de guerre Anglois & les autres Bâtimens de cette Nation, d'y entrer en toute facilité. Mais sur l'article de la contribution de trois millions de genoïnes imposée à la République, elle a fait déclater au Marquis de Botta, qui est encore en ce Pays, qu'il lui étoit absolument impossible de faire le reste; qu'il n'y avoit plus dans la Banque de *St. Georges*, que des sommes destinées à des œuvres pies, & auxquelles il n'étoit pas permis de toucher; qu'ainsi on le prioit instamment d'avoir égard à ces raisons; mais que si, contre toute attente, ce Général ne vouloit pas prendre en considération l'impuissance dans laquelle se trouvoit la République, elle seroit obligée de s'en remettre à tout ce que l'événement décideroit, puisqu'elle avoit fait tous les efforts qui dépendoient d'elle; qu'elle se trouvoit hors d'état d'en faire de plus grands, & que quand même on voudroit exercer les plus grandes rigueurs, elles ne seroient pas capables de vaincre cette impossibilité.

Le Marquis de Botta peu satisfait de ces raisons, a fait répondre au Sénat, qu'il falloit que les contributions fussent acquittées dans le terme prescrit; que la Noblesse ayant eue le plus de part aux engagements dans lesquels la République étoit entrée, devoit faire aussi les plus grands efforts pour la tirer de l'embaras où elle se trouvoit; qu'il conseilloit au Gouvernement de ne pas s'exposer à une exécution militaire,

mais